



Recours possibles contre les résultats de l'examen d'avocat

Par **ozkan_old**, le **16/11/2007** à **17:40**

Je viens de passer les épreuves écrites de la session 2007 de l'examen d'entrée au crfpa.(avocat)J'ai été admissible avec 12.75 de moyenne.Aux petits oraux, j'ai eu 11.37 de moyenne.rnrnCependant le jury du grand oral ne voulant absolument pas me laisser passer, m'a mis 2 au grand oral.J'ai ainsi eu une moyenne de 9.85.Ce qui m'a empêché d'être admise.Un 3 m'aurait suffi.Il me semble avoir été victime d'une grande injustice, je ne sais même pas pourquoi le jury a voulu m'évincer.Ma prestation orale n'était pas mauvaise.De plus, rien ne justifiait le 2.J'ai fait un bon plan, intro...rnrnJe souhaite donc exercer un recours contre cette décision d'ajournement.rnrnToutefois je ne sais pas exactement quel recours exercé, devant quel juridiction.Dois-je prendre un avocat?rnrnVeuillez s'il vous plaît me répondre au plus vite, car le temps joue contre moi.Les délibérations du jury ont eu lieu le 13 novembre au soir.rnrnMerci d'avance